

PRÉVENTION DE L'ABSENTÉISME SCOLAIRE

SIGNALEMENT

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Date de transmission signalement s précédents				
--------------------------------------------------	--	--	--	--

Élève

Nom :	Né(e) le :
Prénom :	Fille <input type="checkbox"/> Garçon <input type="checkbox"/>
Adresse :	Classe :
	Enseignant :
Notification MDPH : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	Enseignant référent :

Responsables légaux

Nom de la mère :	Nom du père :	Représentant légal :
Adresse :	Adresse :	Adresse :
Tél :	Tél :	Tél :
Portable :	Portable :	Portable :
Courriel :	Courriel :	Courriel :
Autorité parentale conjointe : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> NE SAIT PAS <input type="checkbox"/> <small>(en cas de divorce ou de séparation – joindre si possible copie du jugement)</small>		
Personne ayant la responsabilité de l'élève :		

Mesure éducative

Mesure éducative en cours : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> NE SAIT PAS <input type="checkbox"/>	
Type :	
Nom de l'éducateur :	Service :
Tél :	Courriel :
Portable :	

A retourner par courriel à : divel58.absenteisme@ac-dijon.fr (s/c de l'inspecteur de l'Éducation nationale de circonscription)

Contacts

<i>Cédric Tourette (chef de la division des élèves) 03-86-21-70-44 divel58.resp@ac-dijon.fr</i>	<i>Pauline Haye (chargée de l'absentéisme 1^{er} degré) 03-86-21-70-46 sco58.educ@ac-dijon.fr</i>	<i>Madjid Aomar (CT Service Social) 03-86-21-70-36 santesco58.as@ac-dijon.fr</i>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Nom et prénom de l'enfant :

SYNTHÈSE SUR LA SITUATION D'ABSENTÉISME

Nombre de demi-journées complètes d'absence par mois												<u>TOTAL</u>
	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	
Nbre de demi-journées d'absences (motif non connu)												
Nbre de demi-journées d'absences (motif non légitime)												
Nbre de demi-journées d'absences (motif légitime)												
<u>TOTAL</u>												

Pour rappel : Les seuls motifs légitimes d'absences sont : la maladie de l'enfant, la maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille, la réunion solennelle de famille, l'empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications, l'absence temporaire des personnes responsables lorsque les enfants les suivent (pour compléments d'information : se reporter au 2-1 de la circulaire départementale).

Autres éléments à porter à connaissance

Le cas échéant, date transmission information préoccupante à la CRIP (Quand la situation le nécessite, et notamment dans les situations où l'élève peut être en danger, une information préoccupante peut être adressée au président du conseil départemental (circulaire 2014-159) :

Qualité des relations avec les responsables légaux (et/ou l'éducateur en charge de la mesure)

Bonne Mauvaise Inexistante

Observations :

Avis du directeur d'école sur la situation

Identification du rédacteur du signalement

 Nom, prénom :
 Fonction :
 Date :

Validation du directeur d'école

 A _____, le _____
 Signature

Nom et prénom de l'enfant :

OBSERVATIONS DES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION SUR LA SITUATION D'ABSENTÉISME

Enseignant de l'élève			Date :
<i>Nom :</i>	<i>Prénom :</i>	<i>Courriel :</i>	<i>fonction :</i>

Psychologue de l'éducation nationale (le cas échéant)			Date :
<i>Nom :</i>	<i>Prénom :</i>	<i>Courriel :</i>	<i>Tél :</i>

Infirmier scolaire (le cas échéant) <i>(les informations confidentielles seront transmises directement à l'infirmière CT)</i>			Date :
<i>Nom :</i>	<i>Prénom :</i>	<i>Courriel :</i>	<i>Tél :</i>

Autres : enseignant CASNAV, enseignant référent... (le cas échéant)			Date :
<i>Nom :</i>	<i>Prénom :</i>	<i>Courriel :</i>	<i>fonction :</i>

Nom et prénom de l'enfant :

MESURES MISES EN ŒUVRE POUR REMÉDIER A LA SITUATION D'ABSENTÉISME

Dispositif élaboré en :	<input type="checkbox"/> Équipe éducative <small>(RD321-6 du code de l'éducation)</small>	<input type="checkbox"/> Communauté éducative <small>(L111-3) du code de l'éducation</small>	<input type="checkbox"/> Autre : Réunion de synthèse, ESS... (préciser) :
Date :			

Lorsque l'enfant a manqué la classe sans motif légitime ni excuses valables au moins quatre demi-journées dans le mois, le directeur d'école ou le chef d'établissement réunit les membres concernés de l'équipe éducative dans le premier degré ou de la commission éducative dans le second degré, afin de rechercher l'origine du comportement de l'élève et de proposer les mesures qui peuvent être prises pour y remédier. Un document récapitulatif de ces mesures est signé avec les personnes responsables de l'élève afin de formaliser cet engagement (article R131-7 du code de l'éducation)

En cas de persistance du défaut d'assiduité, le directeur d'école ou le chef d'établissement réunit conformément aux dispositions de l'article L. 131-8 les membres concernés de la communauté éducative pour élaborer avec les personnes responsables de l'enfant un dispositif d'aide et d'accompagnement adapté et contractualisé avec elles. Il propose toute mesure complémentaire de nature à rétablir l'assiduité de l'enfant (article R131-7 du code de l'éducation)

Présence des responsables de l'enfant :	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>	Rappel de l'importance et des obligations en matière d'assiduité :	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
------------------------------------------------	------------------------------	------------------------------	---------------------------------------------------------------------------	------------------------------	------------------------------

L'implication des parents, dans la prévention comme dans le traitement du phénomène de l'absentéisme, est essentielle. Le renforcement des liens entre l'école, le collège ou le lycée et les parents constitue ainsi un élément indispensable de la lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaires. (circulaire 2014-159)

Observation du directeur d'école en cas d'absence des responsables de l'enfant :

Participants (nom, prénom, fonction, téléphone, courriel)

Nom	Prénom	Fonction	Téléphone	Courriel

Difficultés rencontrées par l'élève (et/ou la famille)

--

Mesures d'accompagnement à mettre en œuvre

--

Personnel d'éducation référent (en général d'enseignant de l'élève)

Nom :	Prénom :
Courriel :	Téléphone :
Fonction au sein de l'école :	Date de désignation par le directeur d'école :

Signature du directeur d'école	Signature du personnel de l'éducation référent	Signature des responsables de l'enfant
A _____, le _____	A _____, le _____	A _____, le _____

Nom et prénom de l'enfant :

RELEVÉ MENSUEL DES ABSENCES – Mois de septembre

Jour	M	AM	Contact famille (SMS, téléphone, courriel, autres...)	Courrier famille (JJ/MM)	Motif de l'absence	*Légitime	*Non Légitime	Observations
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								
13								
14								
14								
16								
17								
18								
19								
20								
21								
22								
23								
24								
25								
26								
27								
28								
29								
30								
31								

* Pour rappel : les seuls motifs légitimes d'absences sont : la maladie de l'enfant, la maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille, la réunion solennelle de famille, l'empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications, l'absence temporaire des personnes responsables lorsque les enfants les suivent (L131-8 du code de l'éducation)

Signature du directeur de l'école

--

Nom et prénom de l'enfant :

RELEVÉ MENSUEL DES ABSENCES – Mois de octobre

Jour	M	AM	Contact famille (SMS, téléphone, courriel, autres...)	Courrier famille (JJ/MM)	Motif de l'absence	*Légitime	*Non Légitime	Observations
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								
13								
14								
14								
16								
17								
18								
19								
20								
21								
22								
23								
24								
25								
26								
27								
28								
29								
30								
31								

* Pour rappel : les seuls motifs légitimes d'absences sont : la maladie de l'enfant, la maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille, la réunion solennelle de famille, l'empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications, l'absence temporaire des personnes responsables lorsque les enfants les suivent (L131-8 du code de l'éducation)

Signature du directeur de l'école

--

Nom et prénom de l'enfant :

RELEVÉ MENSUEL DES ABSENCES – Mois de novembre

Jour	M	AM	Contact famille (SMS, téléphone, courriel, autres...)	Courrier famille (JJ/MM)	Motif de l'absence	*Légitime	*Non Légitime	Observations
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								
13								
14								
14								
16								
17								
18								
19								
20								
21								
22								
23								
24								
25								
26								
27								
28								
29								
30								
31								

* Pour rappel : les seuls motifs légitimes d'absences sont : la maladie de l'enfant, la maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille, la réunion solennelle de famille, l'empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications, l'absence temporaire des personnes responsables lorsque les enfants les suivent (L131-8 du code de l'éducation)

Signature du directeur de l'école

Nom et prénom de l'enfant :

RELEVÉ MENSUEL DES ABSENCES – Mois de décembre

Jour	M	AM	Contact famille (SMS, téléphone, courriel, autres...)	Courrier famille (JJ/MM)	Motif de l'absence	*Légitime	*Non Légitime	Observations
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								
13								
14								
14								
16								
17								
18								
19								
20								
21								
22								
23								
24								
25								
26								
27								
28								
29								
30								
31								

* Pour rappel : les seuls motifs légitimes d'absences sont : la maladie de l'enfant, la maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille, la réunion solennelle de famille, l'empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications, l'absence temporaire des personnes responsables lorsque les enfants les suivent (L131-8 du code de l'éducation)

Signature du directeur de l'école

--

Nom et prénom de l'enfant :

RELEVÉ MENSUEL DES ABSENCES – Mois de janvier

Jour	M	AM	Contact famille (SMS, téléphone, courriel, autres...)	Courrier famille (JJ/MM)	Motif de l'absence	*Légitime	*Non Légitime	Observations
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								
13								
14								
14								
16								
17								
18								
19								
20								
21								
22								
23								
24								
25								
26								
27								
28								
29								
30								
31								

* Pour rappel : les seuls motifs légitimes d'absences sont : la maladie de l'enfant, la maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille, la réunion solennelle de famille, l'empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications, l'absence temporaire des personnes responsables lorsque les enfants les suivent (L131-8 du code de l'éducation)

Signature du directeur de l'école

--

Nom et prénom de l'enfant :

RELEVÉ MENSUEL DES ABSENCES – Mois de février

Jour	M	AM	Contact famille (SMS, téléphone, courriel, autres...)	Courrier famille (JJ/MM)	Motif de l'absence	*Légitime	*Non Légitime	Observations
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								
13								
14								
14								
16								
17								
18								
19								
20								
21								
22								
23								
24								
25								
26								
27								
28								
29								
30								
31								

* Pour rappel : les seuls motifs légitimes d'absences sont : la maladie de l'enfant, la maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille, la réunion solennelle de famille, l'empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications, l'absence temporaire des personnes responsables lorsque les enfants les suivent (L131-8 du code de l'éducation)

Signature du directeur de l'école

--

Nom et prénom de l'enfant :

RELEVÉ MENSUEL DES ABSENCES – Mois de mars

Jour	M	AM	Contact famille (SMS, téléphone, courriel, autres...)	Courrier famille (JJ/MM)	Motif de l'absence	*Légitime	*Non Légitime	Observations
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								
13								
14								
14								
16								
17								
18								
19								
20								
21								
22								
23								
24								
25								
26								
27								
28								
29								
30								
31								

* Pour rappel : les seuls motifs légitimes d'absences sont : la maladie de l'enfant, la maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille, la réunion solennelle de famille, l'empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications, l'absence temporaire des personnes responsables lorsque les enfants les suivent (L131-8 du code de l'éducation)

Signature du directeur de l'école

--

Nom et prénom de l'enfant :

RELEVÉ MENSUEL DES ABSENCES – Mois de avril

Jour	M	AM	Contact famille (SMS, téléphone, courriel, autres...)	Courrier famille (JJ/MM)	Motif de l'absence	*Légitime	*Non Légitime	Observations
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								
13								
14								
14								
16								
17								
18								
19								
20								
21								
22								
23								
24								
25								
26								
27								
28								
29								
30								
31								

* Pour rappel : les seuls motifs légitimes d'absences sont : la maladie de l'enfant, la maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille, la réunion solennelle de famille, l'empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications, l'absence temporaire des personnes responsables lorsque les enfants les suivent (L131-8 du code de l'éducation)

Signature du directeur de l'école

--

Nom et prénom de l'enfant :

RELEVÉ MENSUEL DES ABSENCES – Mois de mai

Jour	M	AM	Contact famille (SMS, téléphone, courriel, autres...)	Courrier famille (JJ/MM)	Motif de l'absence	*Légitime	*Non Légitime	Observations
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								
13								
14								
14								
16								
17								
18								
19								
20								
21								
22								
23								
24								
25								
26								
27								
28								
29								
30								
31								

* Pour rappel : les seuls motifs légitimes d'absences sont : la maladie de l'enfant, la maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille, la réunion solennelle de famille, l'empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications, l'absence temporaire des personnes responsables lorsque les enfants les suivent (L131-8 du code de l'éducation)

Signature du directeur de l'école

--

Nom et prénom de l'enfant :

RELEVÉ MENSUEL DES ABSENCES – Mois de juin

Jour	M	AM	Contact famille (SMS, téléphone, courriel, autres...)	Courrier famille (JJ/MM)	Motif de l'absence	*Légitime	*Non Légitime	Observations
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								
13								
14								
14								
16								
17								
18								
19								
20								
21								
22								
23								
24								
25								
26								
27								
28								
29								
30								
31								

* Pour rappel : les seuls motifs légitimes d'absences sont : la maladie de l'enfant, la maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille, la réunion solennelle de famille, l'empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications, l'absence temporaire des personnes responsables lorsque les enfants les suivent (L131-8 du code de l'éducation)

Signature du directeur de l'école

--

Nom et prénom de l'enfant :

RELEVÉ MENSUEL DES ABSENCES – Mois de juillet

Jour	M	AM	Contact famille (SMS, téléphone, courriel, autres...)	Courrier famille (JJ/MM)	Motif de l'absence	*Légitime	*Non Légitime	Observations
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								
13								
14								
14								
16								
17								
18								
19								
20								
21								
22								
23								
24								
25								
26								
27								
28								
29								
30								
31								

* Pour rappel : les seuls motifs légitimes d'absences sont : la maladie de l'enfant, la maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille, la réunion solennelle de famille, l'empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications, l'absence temporaire des personnes responsables lorsque les enfants les suivent (L131-8 du code de l'éducation)

Signature du directeur de l'école

--

Nom et prénom de l'enfant :